



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° CC24/2024  
SÉANCE N° 2 DU 18 MARS 2024

### VERSEMENT MOBILITÉ – VOTE DU TAUX APPLICABLE AU 1ER JUILLET 2024

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 12 mars 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, Président.

#### Étaient présents

Christian Lefort, Danielle Guillerme-Caous, Fabienne Le Ridou, Jean-Marc Coignard (à partir de 18 h 37), Damien Richard, Loïc Broussey, Patrick Péniguel, Jocelyne Richard, Jean-Bernard Morel, Jérôme Allaire, Jean-Louis Deulofeu, Isabelle Fougeray, Nicolas Deulofeu (à partir de 18 h 21), Florian Bercault, Bruno Bertier, Marie Boisdontier, Patrice Morin, Camille Pétron, Éric Paris, Béatrice Ferron, Geoffrey Begon (à partir de 18 h 28), Caroline Garnier, Bruno Fléchar, Nadège Davoust, Céline Loiseau, Guillaume Agostino, Marjorie François (à partir de 18 h 16), Georges Hoyaux, Catherine Roy (à partir de 18 h 19), Paul Le Gal-Huamé (à partir de 18 h 16), Marie-Laure le Mée Clavreul, Kamel Oghi, Christine Droguet, Sébastien Buron, Samia Sultani, Marie-Cécile Clavreul, Vincent D'Agostino, Chantal Grandière, François Berrou, Nicole Bouillon (jusqu'à 19 h 02), Jean-Pierre Thiot, Anne-Marie Janvier, Bernard Bourgeois, Sylvie Vielle, Guy Toquet, Christine Dubois (à partir de 18 h 22), Julien Brocaïl, Gérard Travers, Vincent Paillard, Mickaël Marquet (à partir de 18 h 35), David Cardoso, Fabien Robin, Yannick Borde, Corinne Segretain, Pierre Besançon, Louis Michel, Marcel Blanchet, Dominique Gallacier, Michel Paillard (à partir de 18 h 20) et Michel Rocherullé.

#### Étaient absents ou excusés

Sébastien Destais et Annette Chesnel.

#### Étaient représentés

Gwenaël Poisson a donné pouvoir à Jean-Marc Coignard, Hervé Lhotellier a donné pouvoir à Damien Richard, Isabelle Eymon a donné pouvoir à Nadège Davoust, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Christine Droguet, Antoine Caplan a donné pouvoir à Julien Brocaïl, Georges Poirier a donné pouvoir à Céline Loiseau, Noémie Coquereau a donné pouvoir à Béatrice Ferron, Didier Pillon a donné pouvoir à Samia Sultani, James Charbonnier a donné pouvoir à Yannick Borde, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Vincent D'Agostino, Nicole Bouillon a donné pouvoir à Louis Michel (à partir de 19 h 02), Éric Morand a donné pouvoir à Vincent Paillard, Christelle Alexandre a donné pouvoir à Corinne Segretain et Olivier Barré a donné pouvoir à Marcel Blanchet.

Anthony Roullier est représenté par Danielle Guillerme-Caous, suppléante.

Nadège Davoust et Bernard Bourgeois ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le: 20 mars 2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 MARS 2024

VERSEMENT MOBILITÉ – VOTE DU TAUX APPLICABLE AU 1<sup>er</sup> JUILLET 2024

Rapporteur : François Berrou

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L2333-64 à L2333-75 et L5211-1,

Vu le code des transports, le titre III du livre II de la première partie du code des transports, et les articles L1221-1, L1231-1-1, L1231-5 et L3111-5,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 février 2018 portant fusion de la Communauté d'agglomération de Laval et de la Communauté de communes du Pays de Loiron,

Considérant l'extension du périmètre de la nouvelle délégation de services publics (DSP) Transport au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et les services de transport associés apportés aux 14 communes : Beaulieu-sur-Oudon, Bourgon, La Brûlatte, La Gravelle, Le Bourgneuf-la-Forêt, Le Genest-Saint-Isle, Launay-Villiers, Loiron-Ruillé, Montjean, Olivet, Port-Brillet, Saint-Cyr-le-Gravelais, Saint-Ouën-des-Toits, Saint-Pierre-la-Cour,

Vu la délibération n° 98/2022 du conseil communautaire du 3 octobre 2022, adoptant un taux du versement de mobilité (VM) de 0,6 % sur l'ensemble du territoire des 34 communes de Laval Agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,

Vu la délibération n° 46/2023 du conseil communautaire du 23 mars 2023, portant le taux du VM à 0,8 % à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023,

Vu l'avis du comité de partenaires en date du 13 février 2024,

Considérant les services de mobilité apportés par Laval Agglomération et les besoins de financement associés,

Considérant la subvention d'équilibre notable, versée annuellement par le budget principal de Laval Agglomération au budget annexe "Transport",

Considérant l'équilibre financier voté au budget primitif (BP) 2024, s'appuyant sur une évolution du taux du VM à 1 % au 1<sup>er</sup> juillet 2024,

Qu'il appartient à Laval Agglomération, en qualité d'autorité organisatrice de la mobilité, de fixer le taux du versement mobilité,

Après avis favorable de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le taux du versement mobilité est fixé à 1 % à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024.

## Article 2

Ce taux s'applique sur le périmètre de transport urbain comprenant les 34 communes membres de Laval Agglomération :

- Ahuillé,	- Louverné
- Argentré,	- Louvigné,
- Bonchamp,	- Montflours,
- Châlons-du-Maine,	- Montigné-le-Brillant,
- Changé,	- Nuillé-sur-Vicoin,
- Entrammes,	- Parné-sur-Roc,
- Forcé,	- Saint-Berthevin,
- La Chapelle-Anthenaise,	- Saint-Germain-le-Fouilloux,
- L'Huisserie,	- Saint-Jean-sur-Mayenne,
- Laval,	- Soulgé-sur-Ouette.
- Beaulieu-sur-Oudon,	- Loiron-Ruillé,
- Bourgon,	- Montjean,
- La Brûlatte,	- Olivet,
- La Gravelle,	- Port-Brillet,
- Le Bourgneuf-la-Forêt,	- Saint-Cyr-le-Gravelais,
- Le Genest-Saint-Isle,	- Saint-Ouën-des-Toits,
- Launay-Villiers,	- Saint-Pierre-la-Cour

## Article 3

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tous documents à cet effet.

## Article 4

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, treize conseillers communautaires s'étant abstenus (Didier Pillon, Samia Sultani, Marie-Cécile Clavreul, Chantal Grandière, James Charbonnier, Vincent D'Agostino, Pierrick Guesné, Yannick Borde, Corinne Segretain, Pierre Besançon, Christelle Alexandre, Nicolas Deulofeu et Jérôme Allaire).

Le Président,

Signé : Florian Bercault